

/ FICHE DE POSTE RESPONSABLE TECHNIQUE GÉNIE CIVIL & OUVRAGES D'ART

1. POSITIONNEMENT

L'activité du Pôle Aménagement s'étend des études de définition « amont » à la réalisation d'opérations d'aménagement d'envergure, en phase opérationnelle, principalement en procédure de ZAC. Le poste est placé sous la responsabilité de la Directrice Générale Adjointe Aménagement et Développement, au sein d'une direction Aménagement composée de 12 collaborateurs.

2. MISSIONS

La/Le Responsable Technique appuie les chefs de projet dans le pilotage des opérations d'aménagement, en garantissant la qualité des prestations techniques à chaque phase et leur alignement avec les objectifs spécifiques de l'Etablissement. Elle / Il veille à l'éco-conception urbaine et paysagère, à la pertinence et à la durabilité des matériaux utilisés, tout en optimisant les coûts et en garantissant le respect des délais et la réception des ouvrages par les collectivités partenaires.

La/Le Responsable Technique se verra confier la réalisation d'un ouvrage d'art d'importance et interviendra sur une variété de travaux divers : aménagement urbain, espaces publics, ouvrages d'art (ponts, passerelles, murs de quai) et ouvrages hydrauliques (berges, marinas).

3. ACTIVITÉS PRINCIPALES

1. Appui technique en amont des opérations

- Participer à la programmation technique des ouvrages et à la définition des besoins en études préalable (VRD, études loi sur l'eau, études d'ouvrages d'art, modélisation hydraulique, diagnostics environnementaux, etc.).
- Contribuer à la rédaction et à l'analyse des pièces techniques des études réglementaires (études de sécurité urbaine, dossier « loi sur l'eau », études d'impact ...), en lien avec les chefs de projets.
- Garantir la faisabilité technique des projets, la sécurité des ouvrages, le respect des normes et de leur inscription dans la charte Développement Durable.
- Expertiser les coûts des prestations techniques, participer à leur optimisation et veiller à leur cohérence avec les enveloppes budgétaires définies.
- Contribuer au développement des innovations techniques (matériaux, solutions bas-carbone, ouvrages modulaires, ouvrages en bois ou hybrides, végétalisation de berge).

2. Suivi technique des opérations en phase travaux

- Garantir leur pilotage technique des opérations en phase de réalisation : maîtres d'œuvre, entreprises, prestataires techniques.
- Assurer le lien avec les services des collectivités et les concessionnaires et le contrôle des obligations fixés aux entreprises.
- Anticiper les aléas techniques, proposer des solutions correctives, et assurer un reporting régulier à la direction.
- Alerter en cas de dépassement ou de dérive budgétaire.

BR

3. Clôture technique et transfert

- Organiser, en lien avec le responsable foncier procédures, l'acceptabilité technique par la collectivité récipiendaire ainsi que les opérations de réception.
- Piloter la levée des réserves, les opérations de parfait achèvement et de garantie, la validation des DGD des entreprises.
- Veiller à la réalisation des déclarations réglementaires post-travaux.

5. Veille, gestion et outils

- Fournir les éléments techniques nécessaires à l'élaboration des bilans d'opérations bi-annuels, en lien avec les chefs de projet.
- Assurer une veille technique, réglementaire et environnementale continue et la partager avec l'équipe.

4. COMPETENCES

- Expertise dans la coordination et le pilotage des intervenants externes (entreprises, maîtres d'œuvre, concessionnaires, collectivités...)
- Capacité à expertiser la conception et la structure des ouvrages d'art, des aménagements urbains et hydraulique, leurs plans d'exécution et solutions techniques.
- Très bonne capacité rédactionnelle.
- Création d'outils de suivi technique et financier (Excel maîtrisé)
- La compétence de la commande publique serait un plus.

5. FORMATION

Formation : Bac +5 (Master 2 ou diplôme d'ingénieur) en hydraulique, travaux publics, génie civil ou urbain. Diplôme d'école d'ingénieurs type INSA, ENTPE, UTC, ESTP, ENISE ou équivalent souhaité. Expérience professionnelle significative.

Formation complémentaire en Aménagement souhaitée.

6. SAVOIR ETRE

- Autonomie et rigueur, sens des responsabilités.
- Sens du travail en équipe.
- Capacité d'analyse, de synthèse et projection technique.